

**Barreau du Québec
École du Barreau
États financiers
au 31 mai 2017**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Revenus et dépenses	4
Surplus	5
Surplus réservés	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 16
Annexes	17 - 21



Raymond Chabot Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Aux membres du comité de la formation professionnelle
Barreau du Québec

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Barreau du Québec – École du Barreau, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mai 2017 et les états des revenus et dépenses, des surplus, des surplus réservés et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère

raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Barreau du Québec – École du Barreau au 31 mai 2017 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal

Le 27 septembre 2017

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A105474

Barreau du Québec – École du Barreau

Revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mai 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Revenus		
Subvention gouvernementale – ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	2 018 025	2 018 025
Subvention gouvernementale – ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – stages internationaux	90 000	90 000
Frais d'admission et d'inscription, et droits de scolarité	5 122 190	4 966 714
Documentation	1 028 902	982 204
Séances de reprise	145 101	107 571
Demandes de révision	3 839	4 913
Revenus nets de placements	34 006	13 939
Autres	305 151	230 615
	<u>8 747 214</u>	<u>8 413 981</u>
Dépenses		
Direction de la formation	867 855	919 807
Service du programme et des évaluations	4 406 322	4 147 792
Centre de Montréal	904 642	942 391
Centre de Québec	705 155	676 957
Centre de Gatineau	294 367	318 546
Centre de Sherbrooke	539 367	527 822
Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec	319 820	325 980
Allègement de frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec	(125 000)	(125 000)
Comités	59 747	50 797
	<u>7 972 275</u>	<u>7 785 092</u>
Excédent des revenus par rapport aux dépenses avant projets	774 939	628 889
Projets	(319 984)	(265 197)
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	<u>454 955</u>	<u>363 692</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Barreau du Québec – École du Barreau

Surplus

pour l'exercice terminé le 31 mai 2017

				2017	2016
	Surplus réservés (page 6)	Investis en immobilisations	Non affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	1 007 795	149 445	908 400	2 065 640	1 961 048
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses (page 4)		(63 349) (a)	518 304	454 955	363 692
Réévaluation de la charge de retraite et autres éléments reconnus			87 200	87 200	(259 100)
Virement des surplus réservés (page 6)	(574 984)		574 984		
	<u>432 811</u>	<u>86 096</u>	<u>2 088 888</u>	<u>2 607 795</u>	<u>2 065 640</u>
Investissement en immobilisations corporelles et incorporelles		4 506	(4 506)		
Virement aux surplus réservés (page 6)	1 542 189		(1 542 189)		
	<u>1 542 189</u>	<u>4 506</u>	<u>(1 542 189)</u>	<u>–</u>	<u>–</u>
Solde à la fin	<u>1 975 000</u>	<u>90 602</u>	<u>542 193</u>	<u>2 607 795</u>	<u>2 065 640</u>

(a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de l'exercice.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Barreau du Québec – École du Barreau

Surplus réservés

pour l'exercice terminé le 31 mai 2017

									2017	2016	
	Développement international	Projet internet sans fil	Site Internet et BQAPP	Refonte du tableau de l'Ordre	Sécurité Centre MTL	Aménagements des locaux	Réformes envisagées	Projet pilote clinique juridique	Clinique juridique 2018-2019	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	25 000	150 000	10 000	100 000	5 000		717 795			1 007 795	1 106 692
Affectation des surplus libres (page 5)						300 000	1 102 189	40 000	100 000	1 542 189	403 757
	25 000	150 000	10 000	100 000	5 000	300 000	1 819 984	40 000	100 000	2 549 984	1 510 449
Virement aux surplus libres (page 5)	15 000	150 000	10 000	80 000			319 984			574 984	502 654
Solde à la fin	10 000	–	–	20 000	5 000	300 000	1 500 000	40 000	100 000	1 975 000	1 007 795

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Barreau du Québec – École du Barreau

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mai 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	454 955	363 692
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	63 349	83 015
Variations de la juste valeur des placements	(23 806)	(5 583)
Variations des éléments du fonds de roulement		
Diminution des subventions à recevoir du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur		10 000
Diminution des créances diverses	2 928	1 982
Diminution (augmentation) des intérêts courus	98	(218)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	(32 363)	53 872
Augmentation des comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	106 597	61 781
Augmentation des frais d'admission, d'examen et d'inscription perçus par anticipation	305 624	223 114
Augmentation de la provision pour charges locatives à payer	1 873	15 771
Diminution du passif au titre des prestations définies	(81 500)	(90 400)
Augmentation des charges de retraite à payer – soldes résiduels		(78 533)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>797 755</u>	<u>638 493</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(293)	
Immobilisations corporelles	(4 506)	(31 314)
Variation nette des avances au Fonds d'études juridiques du Barreau du Québec		30 176
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(4 799)</u>	<u>(1 138)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette du dû au Fonds général du Barreau du Québec	451 867	(585 229)
Variation nette du dû au Fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec	86 188	(145 974)
Variation nette du dû à la Fondation du Barreau du Québec		(510)
Variation nette du dû à l'École de sténographie judiciaire du Québec		(540)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>538 055</u>	<u>(732 253)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	1 331 011	(94 898)
Encaisse au début	<u>1 399 017</u>	<u>1 493 915</u>
Encaisse à la fin	<u><u>2 730 028</u></u>	<u><u>1 399 017</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Barreau du Québec – École du Barreau

Situation financière

au 31 mai 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	2 730 028	1 399 017
Subventions à recevoir du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	2 276 194	2 276 194
Droits de scolarité à recevoir (note 5)	33 120	36 048
Intérêts courus	532	630
Frais payés d'avance	177 344	144 981
	<u>5 217 218</u>	<u>3 856 870</u>
Long terme		
Placements (note 6)	343 084	318 985
Immobilisations corporelles (note 7)	90 602	149 249
Immobilisations incorporelles (note 8)		196
	<u>5 650 904</u>	<u>4 325 300</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 9)	526 049	419 452
Dû au Fonds général du Barreau du Québec (note 2)	652 916	201 049
Dû au Fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec (note 2)	86 188	
Frais d'admission, d'examen et d'inscription perçus par anticipation	1 748 865	1 443 241
Provision pour charges locatives	29 091	27 218
	<u>3 043 109</u>	<u>2 090 960</u>
Long terme		
Passif au titre des prestations définies (note 10)		168 700
	<u>3 043 109</u>	<u>2 259 660</u>
SURPLUS		
Investis en immobilisations (page 5)	90 602	149 445
Non affectés (page 5)	542 193	908 400
Réservés (page 6)	1 975 000	1 007 795
	<u>2 607 795</u>	<u>2 065 640</u>
	<u>5 650 904</u>	<u>4 325 300</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le comité,

Administrateur

Administrateur

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2017

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'École du Barreau fait partie intégrante du Barreau du Québec. Elle est régie par la Loi sur le Barreau et le Code des professions du Québec et est considérée comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts. L'École du Barreau est responsable des cours donnés aux étudiants en droit, des examens du Barreau du Québec ainsi que du stage des nouveaux diplômés.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'École du Barreau sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'École du Barreau doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'École du Barreau pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'École du Barreau sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés à l'état des revenus et dépenses au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'École du Barreau sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec que l'École a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'École du Barreau détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'École du Barreau détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des revenus et dépenses à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée à l'état des revenus et dépenses au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2017

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des revenus

Revenus de subventions

L'École du Barreau applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les revenus de subventions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sont comptabilisés en fonction de montants autorisés et sont confirmés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Revenus nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les revenus nets de placements correspondent aux variations de la juste valeur des placements.

Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

Concernant les placements évalués à la juste valeur, l'École du Barreau a fait le choix d'inclure dans les variations de la juste valeur les revenus d'intérêts (y compris l'amortissement des primes et des escomptes sur les placements en obligations) ainsi que les revenus de placements provenant de la quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec.

Revenus de frais d'admission et d'inscription, de droits de scolarité, de documentation, de séances de reprise et de demandes de révision

Les revenus de frais d'admission et d'inscription, de droits de scolarité, de documentation, de séances de reprise et de demandes de révision sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis, que les montants sont déterminés, qu'il y a entente entre les parties et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Ils sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et les revenus relatifs à l'exercice subséquent sont présentés comme revenus perçus par anticipation au passif.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'École du Barreau constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'École du Barreau aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2017

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles et incorporelles

Toutes les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût. Lorsque l'École du Barreau reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles et incorporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Aménagement des locaux – Maison du Barreau	10 ans
Logiciels	5 ans
Téléphonie	10 ans
Aménagement des locaux – autres	Durée initiale des baux, 7 ans et 10 ans

Réduction de valeur

Lorsque l'École du Barreau constate qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou incorporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en dépenses à l'état des revenus et dépenses.

Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec

Les frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec ne peuvent excéder la norme statutaire de 6 % des dépenses de l'École du Barreau.

Opérations entre apparentés

Sauf indication contraire, toutes les opérations entre apparentés ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

Les avances et les dus ne portent pas intérêt. Les avances sont encaissables sur demande et les dus sont remboursables sur demande.

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2017

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs

Le Barreau du Québec constitue ses obligations en vertu des régimes de retraite à prestations définies à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. Plus particulièrement, le Barreau du Québec comptabilise à l'état de la situation financière ses obligations découlant des régimes à prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes ajustée en fonction de toute provision pour moins-value. Le Barreau du Québec détermine les obligations au titre des prestations définies en s'appuyant sur la plus récente évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation, laquelle est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice de l'École du Barreau. Le coût total des régimes à prestations définies comprend le coût des services fournis au cours de l'exercice et le coût financier, et il est comptabilisé à l'état des revenus et dépenses. Les réévaluations et autres éléments reconnus, qui comprennent les gains et pertes actuariels relatifs aux obligations, la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et les revenus d'intérêts imputés en réduction du coût financier, le coût des services passés et l'incidence de la provision pour moins-value, sont comptabilisés aux surplus à un poste distinct. La réévaluation et les autres éléments reconnus ne seront pas reclassés à l'état des revenus et dépenses au cours d'un exercice ultérieur. L'École comptabilise ainsi sa quote-part.

Régime de retraite à cotisations déterminées

L'École du Barreau comptabilise les cotisations au régime de retraite à cotisations déterminées dans l'exercice où elles sont versées.

3 - RÉSERVE POUR AUTOPROTECTION DES DIRIGEANTS

L'École du Barreau ne souscrit pas d'assurance pour couvrir le risque de responsabilité afférent à ses activités institutionnelles ni à celles de ses administrateurs, dirigeants, employés et mandataires. Le Barreau du Québec a souscrit une assurance de responsabilité civile des administrateurs et dirigeants d'entités sans but lucratif pour une protection maximale de 10 000 000 \$ par réclamation ou par an, qui assure notamment l'École du Barreau, sans contrepartie financière de la part de celle-ci.

4 - CHARGES LOCATIVES

Les charges locatives incluent une charge de 441 340 \$ du Fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec (430 788 \$ en 2016), établie dans le cours normal des activités et mesurée à la valeur d'échange. De plus, les charges locatives incluent de l'amortissement d'aménagement des locaux d'un montant de 41 176 \$ (41 751 \$ en 2016) et de l'amortissement de mobilier d'un montant de 250 \$ (250 \$ en 2016).

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2017

5 - DROITS DE SCOLARITÉ À RECEVOIR

Le montant de perte de valeur afférente aux droits de scolarité à recevoir est de 10 002 \$ pour l'exercice (11 935 \$ en 2016), alors que la reprise d'une perte de valeur comptabilisée antérieurement sur les droits de scolarité à recevoir est nulle (nulle en 2016).

6 - PLACEMENTS

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Quote-part de 1,17 % du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec	<u>343 084</u>	<u>318 985</u>

La quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec est constituée d'encaisse et de bons du Trésor (5 %), d'obligations gouvernementales canadiennes (13 %), d'obligations de sociétés ouvertes canadiennes (10 %), de fonds communs d'actions canadiennes (17 %), de fonds communs d'actions étrangères (26 %), de fonds d'obligations canadiennes (25 %) et de fonds communs de placements alternatifs (4 %).

La quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec est détenue conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA).

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2017</u>			
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	<u>Amortissement de l'exercice</u>
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	1 268	374	894	503
Équipement informatique	7 225	3 537	3 688	3 089
Aménagement des locaux – Maison du Barreau	383 548	297 528	86 020	41 176
Téléphonie				18 385
	<u>392 041</u>	<u>301 439</u>	<u>90 602</u>	<u>63 153</u>

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2017

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	2016			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	1 849	1 119	730	13 953
Équipement informatique	5 429	2 490	2 939	7 478
Aménagement des locaux – Maison du Barreau	411 757	284 562	127 195	41 751
Aménagement des locaux – autres				2 215
Téléphonie	61 284	42 899	18 385	6 128
	<u>480 319</u>	<u>331 070</u>	<u>149 249</u>	<u>71 525</u>

8 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	2017			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Logiciels	–	–	–	196

	2016			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Logiciels	978	782	196	11 490

9 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

Les sommes à remettre à l'État totalisent 69 568 \$ (72 631 \$ en 2016).

10 - RÉGIMES DE RETRAITE

Le Barreau pourvoit au maintien d'un régime contributif de retraite à prestations déterminées de type fin de carrière au bénéfice de ses employés, incluant ceux de l'École du Barreau, et se conforme à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec. Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts.

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2017

10 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

Les obligations au titre des prestations constituées de ce régime, évaluées par des actuaires indépendants, et la juste valeur des actifs du régime sont déterminées en date du 31 mai de chaque année. L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation la plus récente du régime de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2015, et la prochaine évaluation sera effectuée au cours de l'année 2019 en date du 31 décembre 2018.

Le Barreau a mis en place un régime à cotisations déterminées le 1^{er} janvier 2012. Tous les nouveaux employés embauchés à partir de cette date doivent participer à ce régime.

La quote-part de l'École du Barreau dans la situation de capitalisation du régime de retraite s'établit comme suit :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	7 830 500	7 519 100
Juste valeur des actifs du régime	8 156 100	7 350 400
	325 600	(168 700)
Provision pour moins-value	(325 600)	
Situation de capitalisation – déficit et passif au titre des prestations définies	<u>–</u>	<u>(168 700)</u>

11 - ENGAGEMENTS

L'École du Barreau s'est engagée à verser une somme de 1 297 961 \$ pour des locaux à Québec, à Gatineau et à Sherbrooke, conjointement avec le Fonds général du Barreau du Québec pour les locaux de l'école de Québec (78,8 % du total du contrat de location), en vertu de contrats de location échéant le 30 septembre 2019, le 31 juillet 2021 et le 31 décembre 2021. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 400 986 \$ en 2018, à 400 986 \$ en 2019, à 248 179 \$ en 2020, à 171 776 \$ en 2021 et à 76 034 \$ en 2022.

12 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'École du Barreau est exposée sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'École du Barreau est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'École du Barreau a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les droits de scolarité à recevoir, les intérêts courus, les subventions à recevoir du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et la quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'École du Barreau.

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2017

12 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement l'École du Barreau au risque de crédit.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'École du Barreau l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, au risque de change et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement :

– Risque de taux d'intérêt :

La quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement l'École du Barreau au risque de taux d'intérêt;

– Risque de change :

La quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement l'École du Barreau au risque de change;

– Risque de prix autre :

L'École du Barreau est exposée au risque de prix autre en raison de la quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de cet instrument.

La quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement l'École du Barreau au risque de prix autre.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'École du Barreau est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'École du Barreau est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Valeur comptable des actifs financiers par catégories

La valeur comptable des actifs financiers de l'École du Barreau qui sont évalués au coût après amortissement totalise 5 039 874 \$ (3 711 889 \$ au 31 mai 2016), tandis que celle des actifs financiers évalués à la juste valeur totalise 343 084 \$ (318 985 \$ au 31 mai 2016).

Barreau du Québec – École du Barreau

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mai 2017

	ANNEXE A	
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
AUTRES REVENUS		
Redevances	68 086	71 721
Revenus d'examens – avocats français	32 229	39 422
Revenus d'examens – avocats canadiens	92 272	47 448
Centre d'accès à l'information juridique	20 000	20 000
Revenus accessoires par rapport aux frais de scolarité	47 943	47 190
Formation en ligne (Web Pro)	38 117	
Autres	6 504	4 834
	<u>305 151</u>	<u>230 615</u>
	ANNEXE B	
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
DIRECTION DE LA FORMATION		
Traitements et charges sociales	542 938	614 282
Charges locatives et frais d'occupation	65 288	64 245
Frais de déplacement et de séjour	3 696	4 492
Entretien et réparations	140	333
Fournitures de bureau	2 041	3 725
Frais postaux	4 805	3 743
Télécommunications	3 414	2 239
Publicité	7 033	11 708
Honoraires	47 890	26 551
Frais bancaires	119 782	109 571
Créances douteuses	10 002	11 935
Impression	1 481	1 528
Cotisations	2 780	2 924
Frais divers, incluant une contribution au Service des greffes du Barreau du Québec (51 940 \$; 44 580 \$ en 2016)	55 752	45 905
Amortissement de mobilier, d'équipement, d'équipement informatique et des logiciels	813	16 626
	<u>867 855</u>	<u>919 807</u>

Barreau du Québec – École du Barreau

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mai 2017

	ANNEXE C	
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
SERVICE DU PROGRAMME ET DES ÉVALUATIONS		
Direction		
Traitements et charges sociales	466 088	377 543
Charges locatives et frais d'occupation	61 962	59 325
Frais de déplacement et de séjour	4 310	4 160
Stages internationaux	140 000	145 000
Entretien et réparations	774	
Fournitures de bureau	6 961	10 535
Frais postaux	2 371	3 939
Télécommunications	2 555	1 523
Documentation aux étudiants	477 183	480 349
Honoraires de consultants	56 802	45 101
Activités des étudiants	10 141	9 123
Cotisations	5 560	2 924
Frais divers	1 545	302
	<u>1 236 252</u>	<u>1 139 824</u>
Personnel pédagogique		
Rédaction et relecture	193 711	140 739
Enseignement	2 492 717	2 434 907
Formation des professeurs	5 398	2 847
	<u>2 691 826</u>	<u>2 578 493</u>
Évaluations		
Préparation et traduction	66 503	73 576
Tenue des séances	148 251	119 432
Correction et révision	194 476	168 057
Rencontres postévaluations	69 014	68 410
	<u>478 244</u>	<u>429 475</u>
	<u><u>4 406 322</u></u>	<u><u>4 147 792</u></u>

Barreau du Québec – École du Barreau

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mai 2017

	ANNEXE D	
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
<i>CENTRE DE MONTRÉAL</i>		
Traitements et charges sociales	482 526	531 017
Charges locatives et frais d'occupation, incluant un montant de 41 176 \$ d'amortissement d'aménagement des locaux (41 751 \$ en 2016) et un montant de 250 \$ d'amortissement de mobilier (250 \$ en 2016)	383 228	377 151
Frais de voyage	95	423
Location d'équipement	360	360
Entretien et réparations	596	772
Fournitures de bureau	4 952	3 818
Frais postaux	4 489	4 162
Télécommunications	2 851	2 709
Cotisations	2 780	5 847
Impression	7 697	5 798
Frais divers	823	458
Amortissement de mobilier, d'équipement, d'équipement informatique et de téléphonie	14 245	9 876
	<u>904 642</u>	<u>942 391</u>

	ANNEXE E	
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
<i>CENTRE DE QUÉBEC</i>		
Traitements et charges sociales	397 703	360 131
Charges locatives	262 743	274 948
Frais de voyage	2 511	1 126
Location d'équipement	1 294	1 296
Entretien et réparations	12 680	2 583
Fournitures de bureau	5 730	6 675
Frais postaux	1 845	2 031
Télécommunications	9 287	9 868
Sécurité	1 220	1 367
Cotisations et formation	3 721	2 931
Frais divers	2 918	2 463
Amortissement de mobilier, d'équipement, d'équipement informatique et de téléphonie	3 503	9 323
Amortissement d'aménagement des locaux		2 215
	<u>705 155</u>	<u>676 957</u>

Barreau du Québec – École du Barreau

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mai 2017

	ANNEXE F	
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
<i>CENTRE DE GATINEAU (OTTAWA EN 2016)</i>		
Traitements et charges sociales	223 384	217 371
Charges locatives	55 411	91 291
Frais de voyage	515	458
Location d'équipement	360	360
Fournitures de bureau	3 774	2 194
Frais postaux	1 274	10
Télécommunications	3 812	3 048
Cotisations et formation	2 735	2 879
Frais divers	2 704	474
Amortissement de mobilier, d'équipement et d'équipement informatique	398	461
	<u>294 367</u>	<u>318 546</u>

	ANNEXE G	
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
<i>CENTRE DE SHERBROOKE</i>		
Traitements et charges sociales	355 807	342 012
Charges locatives	136 152	135 393
Frais de voyage	974	1 367
Location d'équipement	723	1 086
Entretien et réparations	16 826	16 346
Fournitures de bureau	2 840	2 167
Frais postaux	849	1 306
Télécommunications	13 622	17 143
Impression	2 633	2 483
Sécurité	285	236
Cotisations et formation	2 772	2 915
Frais divers	2 920	2 856
Amortissement de mobilier, d'équipement, d'équipement informatique et de téléphonie	2 964	2 512
	<u>539 367</u>	<u>527 822</u>

Barreau du Québec – École du Barreau

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mai 2017

	ANNEXE H	
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
<i>FRAIS GÉNÉRAUX DU FONDS GÉNÉRAL DU BARREAU DU QUÉBEC</i>		
Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec	319 820	325 980
Allègement de frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec	(125 000)	(125 000)
	<u>194 820</u>	<u>200 980</u>
	ANNEXE I	
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
<i>COMITÉS</i>		
Honoraires	45 284	41 843
Frais de déplacement et de séjour	14 292	8 731
Frais divers	171	223
	<u>59 747</u>	<u>50 797</u>
	ANNEXE J	
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
<i>PROJETS</i>		
Réforme du programme	319 984	21 874
Code de procédure civile		237 154
Site Internet et système de gestion		6 169
	<u>319 984</u>	<u>265 197</u>